

Zeitschrift: Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande
Band: 16 (1878)
Heft: 4

Artikel: Le boulet : [suite]
Autor: Moléri
DOI: <https://doi.org/10.5169/seals-184657>

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 11.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

nistre de France, et lui frappant familièrement sur l'épaule, lui dit en souriant, à l'oreille : « Il n'est pas indispensable, n'est-ce pas, mon cher prince, de rapporter à Paris notre conversation de ce soir ? D'ailleurs, ne me l'avez-vous pas dit vous-même, vous n'avez rien entendu ? »

Artichauts, oignons et carottes.

Appelé à déposer devant le tribunal de police, le le garde-champêtre Grelu s'est acquitté de sa tâche de façon à jeter dans l'esprit des magistrats chargés de juger le nommé Goulard, prévenu de vol de légumes. Voici cette déposition :

« J'ai trouvé Goulard en possession de deux artichauts illégaux, et comme je l'avais aperçu la veille des susnommés, emportant des oignons clandestins que je les supposais avoir été dérobés par le vol, je le conduisis chez *monsieur* le syndic, auquel il reconnut la révélation d'avoir volé des carottes, que je lui ai saisi les oignons comme pièce à conviction l'ayant accablé le lendemain, époque des artichauts. »

Le prévenu, voyant l'incertitude jetée dans les esprits par cette déclaration, en profite pour chercher à se disculper.

« Ce garde-champêtre, dit-il, ne sait pas même de quoi il m'accuse, car c'est-y des artichauts, des oignons ou des carottes ? Qu'il le dise !... »

Le garde, relevant fièrement la tête et sortant un papier de sa poche, dit d'un air important, voici mon procès verbal, messieurs :

« Étant en tournée et me trouvant sur la route, je vis le délinquant arracher deux têtes d'artichauts avec ses mains, qui ne lui appartenaient pas ; ayant reconnu à sa figure un délinquant d'habitude, des végétations d'autrui pour l'avoir remarqué la veille en détention d'oignons suspects, je lui ai questionné sur les deux têtes, comme il suit ci-après :

Demande. — Je vous ai vu soritr d'une pièce de terre ensemencée en oignons du nommé Finot, Jaques, avec un panier qui en était plein.

Réponse. — Oui, monsieur Grelu, c'est vrai.

Demande. — Aujourd'hui, je vous retrouve dans le même cas semblable, seulement ce sont des artichauts. »

Le président. — Enfin, il a avoué.

Le garde. — Oui, monsieur le président, et il a voulu même corrompre mes fonctions en m'offrant de l'argent.

Le président. — En voilà assez ! Qu'avez-vous à dire, Rabot ?

Rabot. — Je fais abnégation des oignons ; c'est vrai, j'en ai ramassé quelques-uns, vu qu'on les laissait perdre ; mais pour les artichauts et les carottes, je les récuse, vu que je n'en étais pas réduit là, Dieu merci ; je les avais achetés pour mon déjeuner ; pour ce qui est d'acheter la conscience et corrompre le devoir de *monsieur* Grelu, je suis susceptible d'être incapable de ces circonstances-là.

Le tribunal condamne le prévenu à deux mois de prison.

Toinon et sa serveinta.

Tandi cé fort dzalin dè stáo dzo passâ, pequâvé ma fâi rudo, kâ n'ein bo et bin du remette la porta dè paille à l'étrabliô, qu'on ne l'avâi pas remessa du l'annâie dâi Bourbaqui, que fasâi dza tant frâi.

L'a faillu assebin drobliâ lè z'éboitons avoué dâi folhiès dè nohi, po cein que lè z'animaux étiont tot regregni et faut portant avâi pedî dè cliâô pourrès bêtes. Fasâi meillâo que dévant on hâora què dué, kâ lo bord dâo tâi étâi garni dè gliâons qu'on arâi de dâi frindzès et quand noutron Jean-Louis revegnâi d'abrêvâ, l'avâi sa berbitche tota dzevrâie, que seimbliâvé on tot vilho. Ne sé pas se vo lo cognâité, mon Jean-Louis, mâ sein nion mépresi, l'est bin ion dâi pe bio lurons dè la jeunesse.

L'est don tandi cé frâi que lo pourro Toinon s'est rebedoulâ avau lè z'égras. Cutsè âo pâilo d'a-mont et coumeint on est pas tant accouâiti oreindrâi, cliâô que n'ont pas fauna dè gouvernâ, sè lâivon pas tant matin et parait qu'adon que Toinon fasâi onco lo mouzet, sa serveinta arrosâ le z'égras po ramèssi et quand Toinon sè levâ et que vollie déchleindrè, l'édhie que la serveinta avâi dzicliâ étâi dzalâie et quand Toinon posâ lo pî déssus, ye liqua, et... *ráo!*... lo vouâite-lé avau, que s'est tot esterminâ, mémameint que s'est rontu la copetta, que l'a faillu lo reportâ âo lhî et queri lo mâidzo.

— Eh ! bedouma ! que dese à sa serveinta, avâi-tou fauna d'arrosâ pè ce frâi, po mè fêrè lequâ dinsè et m'estraupîa de'nâ tôla manière ?

— Oh ! noutron maitrè, n'est pas ma fauna et vo djuro que n'est pas cein que vo z'a fê tsezi, pisque y'é arrosâ avoué dè l'édhie tsauda.

LE BOULET

II

— Cent mille !... Allons donc !... Tu m'as dit cent fois, dans nos moments de détresse que tu n'avais ni parents à succession, ni créances à recouvrer.

— Je t'assure....

— Sois franc. Pour un motif que je ne puis deviner, ma proposition ne t'agréé point, et tu cherches une défaite... Ah ! j'y suis : tu te laisses effrayer par la perspective d'une condamnation pour récidive !... Sois donc tranquille, cher ami ; l'expérience m'a rendu sage ; je ne travaille plus à l'aventure, je te le répète, c'est la main pleine d'atouts que je rentre au jeu.... Pour la dernière fois, acceptes-tu ?

— Non, non.... te dis-je.

— Ayez donc la naïveté de mettre vingt-cinq mille francs dans la main d'un ami, pour les lui voir jeter dédaigneusement à ses pieds !

— D'un ami ! d'un ami ! fit Didier que ce titre d'ami, sortant de la bouche de Marasquin, paraissait flatter assez médiocrement... Eh bien, oui, je consens à l'être encore une fois....

— A la bonne heure ! Tu as eu de la peine à te décider.

— Ne sois pas si prompt à interpréter mes paroles.

— Tâche donc de l'expliquer clairement.

— Je ne te rappellerai point que notre liaison commença à la Closerie des lilas et se continua dans certains estaminets du quartier latin, où, grâce à toi, je contractai l'habitude du jeu ; que, de retour dans mon pays avec un diplôme de docteur médecin, obtenu Dieu sait par quel hasard, j'entre-

tins avec toi une correspondance qui aboutit à me faire abandonner un vieux père sans fortune, une femme aimante et dévouée; un enfant qui allait naître; que j'allai te rejoindre à Paris; que la passion du jeu nous conduisit de faute en faute sur les bancs de la police correctionnelle et de là à Poissy; tous ces détails, il est inutile que je te les remette sous les yeux...

— C'est pour cela, interrompit Marasquin avec un rire moqueur, que tu ne me fais pas grâce de la plus petite circonstance; mais va toujours, quoique je ne voie pas encore où tu veux en venir.

— Dis-moi, Marasquin, le genre de vie que nous menions et qui nous a conduits...

— A Poissy; connu; tu te répètes, mon bonhomme.

— Cette vie de joueur, de chevalier d'industrie, de...

— De voleur, tranche le mot.

— A-t-elle donc toujours pour toi les mêmes attraits?

— Cette bêtise!... Il est bien certain que je lui préférerais un château, un parc, des valets, une voiture, des chevaux, et tous les jours dans ma poche un billet de mille...

— Que tu ne manquerais point d'aller jeter dans le gouffre de la roulette ou du baccarat.

— Semer serait mieux dit, puisque j'aurais une récolte en vue.

— Je te parle sérieusement.

— Parbleu!... Je t'accorde même, *concedo*, que tu prêches à merveille. Il ne te manque, pour être un Bossuet ou un Fénelon, qu'une chaire et un auditoire.

— Je serais heureux d'avoir une parcelle de leur éloquence. Je porterais peut-être la conviction dans ton âme.

— Aurais-tu, par hasard, conçu la myrobolante idée de me convertir? fit Marasquin d'un ton gouailleur.

— J'aurais, je l'avoue, une grande satisfaction à te voir revenir au bien.

— Ah! ça! tu me déroutes complètement, je ne te reconnais plus.

— Marasquin, j'ai fait bien des réflexions pendant mon séjour à Poissy.

— Et moi donc!

— Mais non pas les mêmes, à ce que je puis voir.

— Reste à juger quelles ont été les plus sages. Où t'ont mené les tiennes?

— A prendre en dégoût les funestes exploits de notre passé.

Marasquin partit d'un grand éclat de rire.

Didier haussa les épaules:

— Ris tant que tu voudras; tes accès de folle gaieté n'auront point sur mon esprit le pouvoir que tes conseils ont eu en d'autres temps.

— Ainsi, te voilà bien résolu?...

— A rentrer repentant dans le sein de la société.

— Laquelle se fera un devoir de te fermer la porte au nez. Pauvre fou! As-tu donc oublié ces vers du grand satirique?

L'honneur est comme une île escarpée et sans bords;

On n'y peut plus rentrer dès qu'on en est dehors?

Le passé, mon cher, est un boulet qu'on traîne après soi; malheur à qui tente de s'en débarrasser. Quelle que soit la sincérité d'un converti, le monde s'obstine à voir le coquin sous sa peau nouvelle d'honnête homme, tandis que ses anciens complices lui courent sus comme à un renégat dans lequel ils flairent le traître: si bien que le boulet retombe infailliblement sur lui et l'écrase. Je te laisse cette moralité pour te payer du beau sermon dont tu viens de me gratifier; adieu.

Cela dit d'un ton où se manifestait autant de dépit que d'ironie, Marasquin s'éloigna et prit un chemin de traverse opposé à celui par lequel il était venu.

A peine avait-il fait une cinquantaine de pas qu'il s'arrêta, comme frappé d'une pensée soudaine. Après quelques instants d'hésitation, il rebroussa chemin et revint sur la route. Il aperçut alors Didier qui s'était remis en marche et se dirigeait du côté de Palais.

Marasquin fit le geste menaçant d'un homme qui roule dans sa tête quelque sinistre projet, et suivit, d'assez loin pour n'en pas être aperçu, son élève soumis d'autrefois, aujourd'hui réfractaire.

Au bord d'un chemin vicinal qui longe la Sèvre nantaise, entre la rive droite de cette rivière et de verdoyantes prairies, se trouve une petite ferme dont les bâtiments, peu remarquables sous le point de vue architectonique, réjouissent les regards du passant par leurs murailles blanchies au lait de chaux, sur lesquelles se détachent çà et là des cordons de vigne, des rosiers et des chèvrefeuilles. Devant la maison d'habitation, composée seulement d'un rez-de-chaussée, s'étend une cour au milieu de laquelle un vieux chêne couvre de son ombrage un banc de bois peint en vert.

Cette ferme appartenait au père de Didier, ancien sous-officier, qui, après quinze années d'honorables services, s'y était fixé dans l'espoir d'y couler paisiblement une heureuse vieillesse. Les désordres de son fils avaient cruellement déçu son espoir. La vieillesse était venue, mais non le bonheur.

(A suivre.)

A la Chambre des députés, d'après Cham :

Une dame dans une tribune.

— Invalidiser mon mari! mais c'est une infamie!
Que les électeurs lui rendent son argent, alors!

Théâtre. — Notre troupe dramatique s'est fait chaudement applaudir jeudi, dans la représentation des *Poseurs*. Cette pièce qui, au premier acte, laisse échapper par-ci par-là quelques légèretés susceptibles de choquer un peu certaines oreilles, désarme bientôt la critique dans les deux actes qui suivent. Il est rare d'entendre une œuvre réunissant autant de brio, de bons mots, de spirituelles répliques à une intrigue aussi charmante. Il est vrai qu'elle a été interprétée avec un talent remarquable par nos artistes. Les principaux rôles, tenus par MM. Genetier et R. Robert, n'ont fait que justifier une fois de plus les éloges déjà donnés à ces deux excellents artistes, bien secondés du reste par M^{mes} Thompson, Houder, MM. Andral, Taupier, Vaslin, etc. Nous nous faisons un plaisir de constater les rapides progrès de ce dernier, dont les débuts sont encore si récents.

Les *Poseurs* ont eu trop de succès pour que M. Gaillard ne songe pas à les donner une seconde fois, et nous serions bien étonnés s'ils ne faisaient pas salle comble.

Demain, dimanche, à sept heures, la Servante ou le Meurtier du Val-Suzon, drame en 7 actes.

Les Souvenirs de jeunesse, comédie en 4 actes.

L. MONNET.

PAPETERIE L. MONNET

Rue Pépinet, Lausanne

Agendas de poche et almanachs de cabinet, à des prix réduits. — Joli choix de petits agendas pour dames. — Cartes de visites, têtes de lettres, factures, enveloppes avec raison de commerce, etc.

LAUSANNE — IMPRIMERIE HOWARD-DELISLE ET F. REGAMEY.